

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30

Date de la convocation: 08 avril 2021

Date de l'affichage : 08 avril 2021

Présents: 13 **Membres en exercice :** 14 **Absent :** 1

Présents : Véronique AMALRIC, Claude AMAN, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Pierre-Manuel GARCIA, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ, Robert TURQUAY.

Absents : Nicolas GAUBERT

Secrétaire: Patrick Andrioti

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Monsieur Patrick Andrioti est désigné secrétaire de séance.

I - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 :

- Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote : Pour 13/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire :

- Achat de 3 poubelles : 1 grande (100 l) pour le parking, 3 petites (60 l) pour le boulodrome.
- Renonciation au droit de préemption : parcelle A 667 (559 m²) maison d'habitation+cour 205 000 € Navarro/Brisson Peeters.
- Accord pour participer à hauteur de 2€ par personne de la commune, vaccinée au Parc des expositions à Narbonne.
-

III – Subventions 2021 accordées aux associations locales :

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune comme suit :

3 600 €	Comité des fêtes	400 €	Les joyeux conducteurs de 2 cv
1 300 €	Comité des fêtes	300 €	Les Vieilles Canailles
1 100 €	Coopérative Scolaire	200 €	Circuits courts
1 000 €	Tennis	225 €	La pêche Val de Cesse
500 €	Conseil Municipal de l'Ecole Condorcet	200 €	Comité de Lutte Contre le Cancer
450 €	Syndicat de Chasse	200 €	Atelier solaire
400 €	Les chats libres Mirepeïssetois	150 €	Amicale des Donneurs de Sang
400 €	la Boule de la Cesse	100 €	Amicale des Pompiers de Bize

Dissolution de l'association des Anciens Combattants.

Les subventions seront versées à l'automne, sous condition que les manifestations puissent avoir lieu cette année.

Vote : Pour 13/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

IV – Budget primitif 2021 :

Voir tableau ci-dessous. Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.

Vote : Pour 13/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

V – Taux d'imposition 2021 :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021.

Elle précise que le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'indice des mesures législatives.

Cette année les pertes de produit fiscal jusqu'ici prises en charge par l'État seront compensées par le transfert aux communes du taux de la TFPB du département.

Pour Mirepeïssat le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se décompose comme suit :

- Taux communal 2020 : 28,41%
- Taux départemental 2020 : 30,69%
- Taux communal 2021 : 28,41 + 30,69 = 59,10%

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de 2020 pour la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe - Foncier bâti : 59,10 % (dont 30.69 % du CD11)
- Taxe Foncier non bâti : 75.55 %

Vote : Pour 13/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

VI – Divers :

- Vaccination du 2 avril : 36 personnes vaccinées, cela s'est très bien passé, 2^{ème} injection prévue le 30 avril en mairie.
- Ecole : 2 élèves (enfants de personnel prioritaire) ont été accueillies à l'école d'Argeliers du 06 au 09 avril, pendant les vacances scolaires du 12 au 23 avril, la commune de Saint Nazaire d'Aude accueille le centre de loisirs toujours pour le personnel prioritaire.
- Point sur les travaux : Salle polyvalente, rue du château d'eau.
- Discussion sur les points de collecte enterrés (ordures ménagères), faire un dossier de demande au Grand Narbonne pour une prochaine création (2022 si possible).

La séance est levée à 20h00.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 16 avril 2021 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
Le 16 avril 2021

FONCTIONNEMENT**INVESTISSEMENT****Dépenses**

Ch. à caractère général :	170 000
Ch. de personnel :	345 000
Ch. de gestion courante :	100 000
Ch. financières :	12 000
Ch. exceptionnelles :	10 000
Dépenses imprévues :	4 213,88
Dotation amortissement	1 048,52
Virement section fonct. :	230 000

	872 262,40

Recettes

Atténuations de charges :	2 000
Produits des services :	3 500
Impôts et taxes :	333 300
Dotations et participations :	166 211
Autres produits gestion :	34 000
Immo corporelles :	10 000
Excédent de fonct. :	323 251,40

	872 262,40

Dépenses

Matériel	30 000
Électrification	50 000
Bâtiments	5 000
P.L.U	9 000
Mairie	5 000
École	5 000
Épicerie	5 000
Aire de lavage (agricole)	3 000
Terrains	25 000
Salle polyvalente	30 000
Cimetière	5 000
Maison associative	128 000
Monument	15 000
Forge	2 000
Dépenses imprévues	5 968,52
Emprunts	40 000
Immo corporelles	10 000
Solde négatif reporté N-1	155 983,34
Dépenses RAR	115 000

	643 951,86

Recettes

Subventions	105 000
Dotations : - FCTV	4 000
- T A	3 000
Excédent fonctionnement	206 983,34
Virement fonctionnement	230 000
Amortissements	1 048,52
Recettes RAR	64 000
TOTAL	643 951,86

